



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2015

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Henri VENTROUX (adjoint)	Jackie WITZ (Adjoint)
Anne-Marie CHOURAQUI	Laurent BESNARD	Liliane MARSAC
Daphné PERROT	Gérard VINAY	Valérie LE CORRE
Thierry HECTOR	Claudine LECLERE	

Excusés : Yannick CAILLET Pouvoir donné à Moïse CARON
Marie-Jos LIGIER Pouvoir donné à Henri VENTROUX

Absent : François MINEAU

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h40. Elle a été levée à 00h00

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Points divers
- III. Annexes

I. DELIBERATIONS

Lors de cette séance, ont été soumises par Monsieur le Maire au conseil municipal, les 9 délibérations suivantes :

1.1 Accessibilité handicapés.

Le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération de l'ensemble du conseil municipal l'autorisation donnée au Maire de signer la convention de demande d'étude auprès de CDG27 et afin d'assurer un accès aux personnes handicapées aux bâtiments municipaux et administratifs (mairie, école, salle des fêtes, poste) et ce, conformément à la loi.

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

1.2 CCAS.

Le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal, l'intégration du budget du CCAS dans le budget de la commune à compter du 01 janvier 2016. Cette demande étant formulée par la perception et faisant suite à une nouvelle loi.

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

1.3 Matériel communal.

Le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal la réflexion consistant à remplacer le véhicule express qui est à bout de souffle et devient dangereux (budget maxi : 5.000€). Une étude sera donc menée pour trouver un véhicule adapté au meilleur rapport qualité prix.

Contre 0

Abstention 0

Pour 13



1.4 Convention Bus scolaire - Ménilles.

Le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal la mise en place et la signature d'une convention bus réalisée avec Ménilles autorisant ainsi que leur accompagnateur prenne en charge nos enfants pour aller de Ménilles à Pacy. Un(e) employé(e) communal(e) assurant l'accompagnement de Houlbec-Cocherel jusqu'à Ménilles.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.5 Convention Bus scolaires – La Chapelle Réanville.

Le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal, dans le cadre de la mutualisation, la mise en place et la signature d'une convention bus avec la commune de La Chapelle Réanville.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.6 Tarifs bus pour les centres aérés 2015/2016.

Les nouveaux tarifs du bus pour l'acheminement des enfants aux centres aérés le mercredi après-midi pour la rentrée 2015/2016 ont été présentés. Pour cette rentrée 2015/2016, les tarifs seront au forfait annuel en fonction du nombre de trajets réalisés par enfant sur l'année scolaire. Le barème et les modalités proposées sont les suivants :

Fréquentation	Forfait annuel par enfant	montant et période de facturation
Entre 1 et 3 mercredis	18 €	6 € fin novembre
		6 € fin février
		6 € fin mai
Entre 4 et 14 mercredis	51 €	17 € fin novembre
		17 € fin février
		17 € fin mai
A partir de 15 mercredis	126 €	42 € fin novembre
		42 € fin février
		42 € fin mai

En cas de changement de tranche de facturation, la régularisation en termes de facturation sera effectuée fin juin.

Le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal cette proposition de tarifs et des modalités associées.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.7 Facturation Rouvray et La Heunière.

Le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal la facturation des activités Ecole-Cantine-Garderie restant dues par les communes de Rouvray et de La Heunière sur l'année précédente et ses montants, respectivement à 25.840,75€ et 1.372,06€.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------



1.8 Urbanisme – permis de construire.

Le Maire, Moïse CARON, après avoir expliqué qu'il ne pouvait pas signer ses propres demandes de permis, a demandé de nommer une personne, présente, du conseil, qui signera ces demandes de permis et/ou demandes préalables. Le Maire s'est retiré afin de ne pas influencer l'assemblée et a laissé le conseil désigner une personne. Valérie LE CORRE, ayant été désignée, le Maire a soumis à délibération.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

1.9 Voirie – RD532.

Le Maire, Moïse CARON, a soumis à délibération du conseil municipal le passage de la route départementale RD532 en route communale.

Contre	0	Abstention	0	Pour	13
--------	---	------------	---	-------------	-----------

II. POINTS DIVERS

2.1 Organisation

Le Maire informe qu'après concertation et son accord, Yannick CAILLET, prend en charge la totalité de la responsabilité de l'ensemble de l'informatique de la commune, (Suivi des logiciels, des imprimantes, des tableaux etc.). En plus du Maire, Moïse CARON, Henri VENTROUX et Yannick CAILLET disposeront des clés et des codes concernant la vidéo surveillance, Yannick CAILLET et Henri VENTROUX étant autorisés par la préfecture, ont reçu une formation leur permettant de « lire » les disques durs en cas de besoins suite à des malveillances.

Vincent SOLMON va sortir de son poste habituel deux ½ matinées par semaine pour réaliser d'autres activités. Les horaires de travail de certains autres employés municipaux ont également été adaptés pour cette année.

2.2 Commission finances

Valérie LE CORRE, vice-présidente de la commission, a présenté un budget conforme à fin août. Les postes les plus sensibles sont les dépenses liées à l'électricité et aux Télécom. Le Maire précise que la pose des horloges pour l'éclairage public devrait participer à une baisse de consommation.

2.3 Commission scolaire & périscolaire

Gérard VINAY, vice-président de la commission, a présenté les nouveautés pour la rentrée 2015/2016. Les clubs périscolaires se dérouleront désormais sur 1 heure, de 15h30 à 16h30 les mardi et vendredi. Une évaluation des clubs a été lancée auprès des parents d'élèves. Les notes sont plutôt encourageantes puisque nous obtenons un résultat global de 2,3 sur 5 (5 étant le plus mauvais et 1 le meilleur). Il ressort également que les parents répondent favorablement à l'existence d'un club payant (musique) : 42 pour et 22 contre. Les parents sont globalement prêts à payer pour de nouveaux clubs comme la danse. Les effectifs de cette nouvelle rentrée : 136 inscrits dont 47 en maternelle (2 classes) et 89 en primaire (4 classes).

Mme Astrid PRÉAU est la nouvelle directrice de l'école Jacques DESTINÉ.



Cette année, 2 bus partiront d'Houlbec-Cocherel pour les centres aérés le mercredi après-midi.

- ⇒ 1 bus passera à La Chapelle Réanville pour aller au centre aéré de Saint Marcel avec un accompagnant municipal d'Houlbec-Cocherel (mutualisation des dépenses et donc moindre coût)
- ⇒ 1 bus passera à Ménilles pour aller au centre aéré de Pacy-sur-Eure avec un accompagnant d'Houlbec-Cocherel entre Houlbec-Cocherel et Ménilles et un accompagnant Ménilles pour le trajet de Ménilles à Pacy (là encore mutualisation de dépenses).

Les tarifs du bus sont partagés avec Ménilles et La Chapelle Réanville.

Liste des travaux réalisés à l'école :

- ⇒ Point d'eau pour le club jardinage
- ⇒ Changement du bac à sable
- ⇒ Marquage au sol
- ⇒ Réparations diverses

2.4 Commission animation

Il est précisé en séance que chaque conseiller municipal peut bénéficier de la salle polyvalente une fois pendant la mandature et ce gratuitement, que cela avait déjà fait l'objet d'un accord mais non porté sur CR.

2.5 Commission voirie

La famille PERAULT a formulé une demande auprès de la mairie pour que le nom de la rue de la Cailletterie soit changé en rue André PERAULT. Le Maire a demandé un tour de table et après réflexion le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande. Le Maire demande à Claudine LECLERE, vice-présidente de la communication, d'en informer la famille PERAULT.

2.6 Commission communication

Claudine LECLERE, vice-présidente de la commission, a exposé les grandes lignes relatives à la loi sur les pré-enseignes et enseignes.

Selon la 2ème loi Grenelle sur l'Environnement (juillet 2010) et l'arrêté du 23 mars 2015 avec parution au Journal Officiel du 4 avril 2015, à compter du 13 juillet 2015, les pré-enseignes commerciales sont interdites hors agglomération, sur un site classé et dans les communes de moins de 10 000 habitants qui ne font pas partie d'une unité urbaine, c'est-à-dire d'un ensemble de communes ou agglomération de communes, de plus de 100 000 habitants (la CAPE n'atteint pas ce nombre d'habitants +/-60.000).

Une communication ciblée sera faite courant septembre aux personnes concernées par les panneaux publicitaires. Il est proposé aux intéressés de se mettre en conformité avec la loi au plus tard fin octobre 2015

2.7 LE SIEGE

Le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) obtient une remise sur le prix de l'électricité (du fait d'une globalisation sur plusieurs communes).

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Rentrée scolaire : 01 septembre 2015

Prochain conseil municipal : 24 septembre 2015 à 19h30 en salle du conseil à la mairie

Compte rendu soumis à validation par : Laurent BESNARD et Yannick CAILLET